

LE PRIX

de l'abonnement à l'édition quotidienne, fait directement avec les porteurs, est de 20 SOUS par semaine.

Chronique

DE LA Ville

Calendrier de l'Abeille

Semaine du 20 au 26 octobre. Mardi 20 - St-Jean Cantius. Mercredi 21 - Ste-Ursule. Jeudi 22 - Ste-Mélanie. Vendredi 23 - St-Séverin. Samedi 24 - St-Raphaël. Dimanche 25 - SS. Crépin et Crep.

Quarante-huitième anniversaire de la Société de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle des Bouchers de la Nouvelle-Orléans. Banquet au restaurant de Mme. Cieutat, enc. Bienvenu et Esteben, à 5 heures du soir. Lundi 26 - St-Evariste. Lever du soleil à 6 h. 6 m. Couché du soleil à 5 h. 23 m. Premier quartier de la lune le 25 à 11 h. 10 m.

Cours et lectrices instamment prient le désir de voir insérer dans le Calendrier de l'Abeille un événement intéressant le public, de nous en adresser communication.

Rapport sur les récoltes

D'après le rapport du Bulletin No. 1, de la "Merchants and Manufacturers Bureau", les fermiers de nombreuses paroisses rurales paieront leurs vieilles dettes et auront un surplus dans leur caisse après avoir réalisé leurs récoltes de cette année. Dans le sud-ouest de l'état, qui comprend principalement la région Attakapienne, la récolte de coton est plus forte qu'elle n'a été depuis six ans. Les banques et firmes commerciales de ces paroisses avancent \$25 par balles aux fermiers pour l'exploitation. Les récoltes de maïs, patates douces, pommes de terre, avoine et les fourrages sont également plus abondantes que les années précédentes. Quant aux planteurs de riz et de cannes à sucre, leurs efforts seront couronnés de succès, car le rendement est bon, et le prix se maintient pour ces produits.

Le défilé des pompiers

Hier, à trois heures et demie, eut lieu le défilé du Département des pompiers. Comme chaque année, le défilé fut admirablement bien tenu.

Un escadron de la police montée sous les ordres du Capitaine Capo ouvrait la marche. Suivaient deux escouades d'agents en grande tenue. La fanfare des quarante musiciens, qui avant-hier étaient à la tête du cortège de la police, avaient repris leur place, avec leur uniforme aux éclatantes couleurs.

Louis Pujol, notre vaillant Chef des Pompiers, était en auto, en compagnie de Mr. Newman. Le cortège comprenait soixante-seize véhicules, dont vingt-trois pompes à feu. Chaque appareil était suivi par une escouade de pompiers en grande tenue, et trois fanfares étaient réparties dans le défilé. Il y avait foule tout le long du parcours, et certainement on peut dire que les citoyens de la Nouvelle-Orléans peuvent être fiers du Département d'Incendie et de son Chef.

Achat de terre

Jean Banta, fermier, a acheté au arpents de terre, sur la route de Gentilly, près de la traversée de Louisville et Nashville Railroad, pour \$12,000. Il se propose d'établir une ferme moderne sur ces terres.

Arrestation d'un escroc

Walter Wilson, coureur, a été arrêté hier matin à 8 heures sous l'inculpation d'avoir forcé la valeur d'un chèque de \$6.05 à \$16.05. Il de l'avoir négocié à Mme. Adolphe Berenssohn, qui tient une pharmacie 736 sud Rampart. Wilson a été incarcéré. Il ne lui restait que \$4 dollars.

Cabaretier écroué

Frank Di Giovanni, qui tient un café en épicerie, 1128 rue Annonciation, a été arrêté hier à midi, sous l'inculpation d'avoir vendu de la bière à Mme. Mamie Demarest, 441 rue Gaiennie. Il a été écroué. Il n'avait même pas la licence obligatoire pour vendre aucune boisson.

Appel du Comité France-Amérique

De la Nouvelle-Orléans

Désireux de venir en aide aux familles nécessiteuses des soldats français, le comité France-Amérique de la Nouvelle-Orléans fait appel à la générosité des amis de la France en Louisiane et les prie de faire parvenir le montant de leurs souscriptions à l'honorable Jos. A. Breaux, ancien Président de la Cour Suprême de la Louisiane, et Président du Comité "France-Amérique de la Nouvelle-Orléans," au Whitney-Central Bank Building. Les fonds ainsi recueillis par le juge Breaux seront remis à M. Ferrand, consul-général de la République Française, qui les transmettra au comité France-Amérique à Paris chargé de la distribution du fonds national de secours.

Nos rapports avec les Amériques Latines

Publications du département fédéral du commerce.

Une brochure, très intéressante, publiée par le Bureau du Commerce Domestique et Etranger, du Département du Commerce des Etats-Unis à Washington, intitulée "Statements on the Latin-American Trade Situation," contient les discours qui furent prononcés à la récente conférence de représentants des pays Latins et des hommes d'affaires des Etats-Unis. Les discours de diplomates et hommes d'Etat de l'Argentine, de la Bolivie, Uruguay, Pérou, Cuba, Costa Rica, Colombie, Ecuador et autres, ainsi que les statistiques exposées par le Secrétaire Bryan, par M. William C. Redfield, Secrétaire du Commerce.

Les discussions portaient sur des sujets variés ayant trait au commerce entre les Etats-Unis et les pays Latins, particulièrement le système de crédits, et la nécessité de s'entendre sur les moyens de conduire l'échange de produits commerciaux. La brochure est en vente à l'Office du surintendant des documents publics, au "Government Printing Office," Washington, D. C. Prix, 5 cents.

John H. Fahey

L'Université Tulane et l'Association de Commerce ont été complimenter par le Président John H. Fahey, de la Chambre de Commerce des Etats-Unis, pour avoir établi un cours commercial pratique dans l'Université.

Controverse réglée

La vieille controverse entre la commission des égouts et de l'eau et la New Orleans Railway and Light Co., en ce qui a trait à la voie ferrée de la nouvelle ligne projetée sur l'avenue Sud Claiborne, a été amicalement réglée, et la pose des rails se poursuit en ce moment.

La Southern Logging Association

Cette association tiendra sa convention annuelle à l'Hôtel Grunewald, les 26, 27 et 28 octobre, à laquelle assisteront les représentants de toutes les scieries des Etats du Sud.

Jac Trautman et Co.

Cette firme se propose d'aider les fermiers cotonniers en servant de sacs de coton, au lieu de sacs en chaux, pour l'expédition de leur riz.

La ligne Kenner-Orléans

Des arrangements ont été complétés hier entre la "Interurban Railway of Kenner" et la "New Orleans Railway and Light Co." Bientôt une ordonnance sera adoptée pour définir le trajet des tramways dans l'enceinte de la ville.

La convention des chefs de pompiers

La convention des Chefs de Pompiers des Etats-Unis prendra fin demain matin, après avoir été en session pendant quatre jours. Les sujets suivants ont été traités hier: "Automobile Fire Station," par le Chef August; "Volunteer Fire Department," par le Secrétaire Price de la "Illinois State Firemen's Association"; "Fire Alarm System," par le Chef Bundy, de Waterville, N. Y. Hier soir les délégués et leurs familles ont assisté à une soirée théâtrale donnée en leur honneur.

L'élection du nouveau vice-président, et le choix de la ville où se réunira la prochaine convention aura lieu aujourd'hui. Fred H. Wilson, chef de James-town, N. Y.; C. Rosetta, chef de Nashville, Tenn.; et T. A. Glancy, chef de Milwaukee, Wis., sont les candidats qui se présentent.

Cincinnati et Los Angeles sont les deux villes qui se disputent le lieu de réunion du prochain congrès. Les chefs participeront aujourd'hui à une excursion sur le fleuve, vers 4 heures, sur le vapeur Sidney, et le soir se rendront au Fort Espagnol, où une collation leur sera servie. L'exhibition au Hall Washington, qui représente un déboursé de \$200,000, attire journellement beaucoup de monde.

Série de vols

Leo Berkeimer, 1043 rue Baronne, peintre, employé par la "Falk Advertising Company," laissait un rouleau de corde évalué à \$15 sur un échafaudage, hier matin à 5 heures. A son retour le rouleau avait disparu.

La mercerie de Maurice Krutitzky, 2323 rue Magnolia, a été cambriolée hier matin à 2 heures. Des marchandises d'une valeur de \$2250 ont été volées. Robert Cowan, qui descendait d'un tramway à ce moment, a vu deux négillons qui se sauvaient avec un paquet, rue Seconde.

Wm. H. Belding, prédicateur de couleur, passait son temps à obtenir de l'argent en se faisant passer comme le représentant autorisé de la "Colored Industrial Home." Traduit devant la Cour de Nuit, il a été condamné à une amende de \$20 ou à vingt jours de prison.

Des cambrioleurs se sont introduits dans le domicile de Frank Padilla, 1937 Bayou Road, en brisant une fenêtre, et se sont accaparés de bijoux évalués à \$283 qui se trouvaient dans le tiroir d'une toilette.

Incendie

Hier matin, à 5 heures, un incendie a causé des dommages de \$240 au cottage 628 rue Dorgnon. Les flammes se sont communiquées à la bâtisse 625, même rue, causant des dégâts de 75 dollars.

Electricien blessé

Henry Wagner, electricien, 31 ans, 1459 rue Bourbon, en nettoyant un revolver, hier matin à 11 heures, fut blessé à la main et à la jambe par une cartouche qui fit explosion.

Chevilles luxées

En descendant d'un tramway de la ligne Tchoupitoulas, à l'angle des rues Tchoupitoulas et Annonciation, Mme. Margaret McLaughlin s'est luxée la cheville gauche.

Liste de Souscription

Juge Joseph A. Breaux.....\$20.00 Bussière Rouen..... 10.00 Dr. Félix A. Larue..... 50.00 André Lafargue..... 5.00 Paul Villeré..... 5.00 Emile S. Eucyer..... 40.00 James J. A. Fortier..... 5.00 Lionel C. Durel..... 5.00 Edgar Grima..... 5.00

Le banquet de la Société Protectrice des Laitiers

Réunis autour d'une table chargée de mets délicieux et de vins exquis, les amis et les membres de la Société Protectrice des Laitiers de la Nouvelle-Orléans, festoyaient avant-hier soir au restaurant Lamothé, en face du décorant et gracieux du Parc de la Ville. Ces messieurs des batteries avaient bien fait les choses. La salle du banquet était ravissamment décorée et la table admirablement servie. Les laitiers sont d'excellents amphitrions, et ceux qui eurent le grand bonheur d'être leurs invités n'oublieront pas de longtemps la franche gaieté et l'abandon cordial qui régnerent pendant tout le repas, alors que l'on dégustait leurs bons vins et que l'on savourait les mets savamment préparés par maître Lamothé.



M. Jean Bordes.

A la table d'honneur, de chaque côté de l'aimable président, M. Bordes, étaient assis M. Taylor, chimiste du Bureau de Santé de la Louisiane; Leo Marrero, le shérif de la paroisse Jefferson; le juge Prentice Edrington, de la paroisse Jefferson; l'honorable Harold Newman, commissaire de police de la Nouvelle-Orléans; André Lafargue, avocat-conseil du consulat de France et représentant l'Abeille de la Nouvelle-Orléans; Maurice Picheloup, Sylvain Dumestre, de la Société des Bouchers; Dr. Jules G. Roussel, président de la Société du Quatorze Juillet; Adrien Daste, Justin Durribère, vice-président des Enfants de la France.

M. Charles de la Bretonne remplait avec beaucoup d'honneur les fonctions de maître de cérémonies. On se sépara fort tard en emportant le souvenir le plus agréable d'une soirée passée parmi de joyeux et hospitaliers camarades. Il est inutile d'ajouter que les laitiers, en gens fort avisés, avaient oublié chez eux leurs bidons remplis de lait. Celui qui fut servi à table avait une couleur rougeâtre et un goût très spécial qui dénotait qu'il n'avait pas été traité d'une vache.

L'Abeille adresse ses remerciements à la Société Protectrice des Laitiers pour l'aimable invitation qui lui a été envoyée. FERRAND DE LAIT.

Consulat Général de France

AVIS OFFICIEL

Les Français et les amis de la FRANCE désireux de venir en aide aux familles nécessiteuses des Français qui ont répondu à l'appel de mobilisation et ont rejoint l'armée, sont prévenus qu'une souscription est ouverte au Consulat Général de France 522 rue Bourbon.

La liste des souscripteurs sera publiée dans l'Abeille.

Le Consul Général de France à la Nouvelle-Orléans.

FERRAND.

Destructions Voules

Voici les protestations des neutres au sujet du bombardement de la cathédrale de Reims, qui commencent à se produire; et d'abord, la plus auguste et la plus autorisée de toutes, celle du pape Benoît XV. Le Saint-Père se serait adressé directement à l'empereur Guillaume: celui-ci est, en effet, le chef responsable.

Le gouvernement allemand a senti la gravité des responsabilités qui pèsent sur lui. Il apporte au débat une de ces explications alambiquées, toujours les mêmes, qui consistent à rejeter la faute sur les Français, de même, qu'hier, on rejetait tout sur les Belges: "Reims se trouvait dans la sphère du combat, et les Français nous obligent à répondre à leur feu..." Des ordres avaient été donnés pour épargner, autant que possible, la cathédrale... Comment se fait-il que ces ordres, s'il ont été donnés, aient été si mal exécutés?

Quand on connaît les lieux, on sait parfaitement que la masse de la cathédrale se détache en un relief si puissant sur l'ensemble de la ville, qu'il est de toute impossibilité de l'atteindre sans une volonté arrêtée de la frapper. C'est un îlot colossal, qui peut être ménagé sans que la destruction générale de la ville soit empêchée, à supposer que cette destruction soit nécessaire.

On avait essayé de soutenir que les Français avaient logé des pièces d'artillerie sur l'édifice; or, ces magnifiques lanternes ajourées, toutes ces nervures et ces vitraux (et quels vitraux magnifiques que ceux de Reims!) ne supporteraient pas, un instant, le poids et le choc de l'artillerie mise en batterie sur leurs terrasses et sur leurs contreforts délicats. Tout s'écroulerait à la première volée. L'explication, en elle-même, est si absurde qu'il a fallu y renoncer.

La vérité est qu'on a consciemment essayé d'anéantir un monument incomparable, un chef-d'œuvre de l'art français; on a tiré dessus pour le plaisir, ou, si vous voulez, par jalousie d'archéologue; c'est bien un acte allemand.

D'ailleurs, les destructions méthodiques de Louvain, de Senlis, de Soissons ne sont-elles pas les prémisses logiques du bombardement de Reims?...

Il faut que ces faits indéniables soient l'objet d'enquêtes méthodiques et approfondies. Notre ministre des affaires étrangères a transmis, par le télégraphe, aux gouvernements civilisés, sa protestation indignée; cela ne suffit pas. Il convient que des experts qualifiés, neutres autant que possible, se rendent sur les lieux et constatent, en toute impartialité, l'étendue du désastre et la vanité des explications.

Un correspondant du "Journal des Débats" donne un tableau précis de ce qui s'est passé à Soissons. Nos propres correspondants nous renseignent également: tout le quartier du port est en ruines; la rue du Port-d'Estain n'est plus qu'un amas de débris; et ces bombardements systématiques ont été accomplis sur une ville ouverte, sans défense, évacuée, où il ne restait pas un soldat, seulement quelques rares habitants inoffensifs.

Liste de Souscription

Total des listes précédentes.....\$1,811.00 Anonyme..... 5.00 L. A. Dastugue..... 4.00 Mme Johnston..... 25 Jean Isaac Dorte..... 1.00 Joseph Rogard..... 2.00 J. Vergnolle..... 100.00 Souscriptions recueillies par Mme Garsaud..... 48.00 \$1,988.25

A quoi servent ces ruines et ces carnages? De quel résultat peuvent-ils être sur les combats engagés ou sur l'issue de la lutte? Où veut-on en venir? Quels ferments de haine entendent-on semer entre les peuples? Il y a, évidemment, dessein arrêté, plan préconçu, violence préméditée: reconnaissons le malin et la doctrine de ce parti pangermaniste qui veut s'imposer au monde par la terreur. Rendons responsables les chefs, et le plus élevé de tous; le Pape ne s'est pas trompé: il a visé directement l'Empereur. Et les prophéties non plus ne se trompent pas: ces ruines présagent une autre grande ruine!

GABRIEL HANOTAUX, de l'Académie française.

Le Gouvernement et les Prières pour la France

An Conseil des ministres tenu ce matin, M. Viviani a entretenu ses collègues d'un certain nombre de pétitions collectives tendant à ce que le gouvernement se fit officiellement représenter à des prières publiques pour la France. Il leur a fait observer que la législation actuelle ne permettait pas cela, attendu que si tous les cultes sont libres en vertu de la loi de 1905, celle-ci s'oppose à ce que le gouvernement prenne une part officielle à des manifestations cultuelles. Et le gouvernement a été de cet avis.

Les catholiques seront unanimes à le regretter. Ils le regretteront d'autant plus que le motif allégué par le président du Conseil est certainement inexact.

Nous l'avons dit souvent et nous le redisons autant de fois qu'il le faudra: la séparation de l'Eglise et de l'Etat est, par définition, un régime où l'Etat n'intervient pas dans l'administration intérieure de l'Eglise. Il n'y a rien de plus dans le principe séparatiste. La séparation n'est donc pas un régime où l'Etat s'interdit de faire un acte cultuel ou de s'associer à un acte cultuel.

Et aucun des nombreux articles de la loi de 1905 ne contredit à cette notion essentielle.

S'il en était autrement, nul catholique ne pourrait se désigner au régime français de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Nous tenons, en effet, que la société civile doit à Dieu, comme telle, un culte public. C'est là une doctrine catholique, obligatoire pour tous les catholiques.

Nous savons d'ailleurs très bien, et nous le déplorons, qu'en fait, dans notre pays, la société civile refuse à Dieu ce culte public qu'elle lui doit. Mais nous ne pouvons pas, sans protester, laisser dire qu'elle est obligée pas les lois existantes à ce refus par quoi la France se distingue fâcheusement de tous les peuples civilisés.

D'autant plus que, si dans notre pays la société civile ne rend pas à Dieu le culte public qu'elle lui doit, il n'en est pas moins vrai qu'en de nombreuses occasions, et postérieurement à la loi de 1905, le Président de la République et les ministres—les ministres

tres mêmes personnellement les plus libres-penseurs—se sont fait représenter officiellement à des cérémonies cultuelles.

Et par exemple, M. Poincaré s'est fait officiellement représenter au service célébré à Notre-Dame pour le repos de l'âme de Pie X; et tout comme le Président de la République, les ministres se sont fait représenter, non moins officiellement, à des messes célébrées pour le repos de l'âme de nos soldats. C'était bien là, je pense, des cérémonies cultuelles.

La France est demeurée chrétienne, et les heures tragiques que nous vivons ont prouvé au monde entier la survivance de christianisme dans notre âme nationale. Il appartient au gouvernement de chercher les moyens de ne pas froisser des sentiments aussi universels et aussi respectables.

JULIEN DE NARFON.

Fin filou

Echart et Bremer, pharmaciens, au coin des rues Valence et Fregat, recevaient un message par téléphone d'avoir à envoyer immédiatement pour 80 sous de l'onguent Palmer, au No. 2530 rue Berlin et d'apporter \$120 de monnaie à échanger contre un billet de \$5. Le message décrivait le paquet et l'argent à un nègre, qui lui remit une enveloppe cachetée, qu'il apporta aux pharmaciens. Dans l'enveloppe se trouvait la note suivante: "The GoldenRule is our motto; merci pour votre bonté." On découvrit que la maison était inhabitée. La police recherche le nègre.

Cafetier arrêté

Joseph Di Mattio, 3355 Du-maine, a été arrêté hier matin à 10 heures, pour avoir violé la loi Gay-Shattuck, en vendant des liquides aux noirs avec une licence qui ne l'autorisait à vendre qu'aux blancs.

La Police Mutual Benevolent Association

Cette association s'est assemblée hier en séance régulière. Le rapport du secrétaire Joseph Ross démontre que \$23.40 ont été déboursés dans un mois pour secourir les membres malades de l'association. Ordre a été donné de payer les assessments suivants: A la veuve de J. B. Carrere, \$500; à la veuve de Patrick J. Dale, \$500; à la veuve de Dennis C. Egan, \$250. Les personnes suivantes ont été admises comme membres de l'association: Jacob W. Jagot, H. F. Bernadas et Geo. P. Keogh.



WEAR THE ROBERT. See advertisement page 4. H. J. ROBERT. SPECIALIST. 7000-7005. Caravelier. Place Mail 4570.